

Valoriser les prairies naturelles de la zone AOP Saint-Nectaire

par la création d'un concours

en utilisant les diagnostics multifonctionnels des prairies

F. Peyroux¹, L. Mion¹, S. Hulin², M.-P. Chazal¹

1 : Interprofession du Saint-Nectaire, 2, route des Fraux, F-63610 Besse Saint-Anastaise ; francois.peyroux@syndicatstnectaire.com

2 : Pôle fromager AOP Massif central, 20, côte de Reyne, F-15000 Aurillac

Résumé

La filière Saint-Nectaire a souhaité mettre en place des initiatives permettant une prise de conscience de la relation étroite entre les enjeux agricoles, écologiques, environnementaux et la qualité d'un produit. De plus, tendre vers la conciliation des enjeux et des acteurs est fondamental pour assurer un développement économique en lien avec les spécificités d'un territoire.

Avec un cahier des charges fortement orienté sur la valorisation de l'herbe des prairies naturelles, l'AOP Saint-Nectaire mène plusieurs actions autour des prairies pour valoriser une richesse bien souvent vue comme une évidence par les producteurs. Les travaux réalisés dans le cadre des programmes de R&D nommés PRAIRIES AOP et ATOUS, et actuellement AEOLE, ont été déterminants pour la création et la construction des actions entreprises par cette filière.

Les programmes multipartenariaux PRAIRIES AOP, ATOUS et AEOLE ont permis d'acquérir des connaissances précises sur le rôle important des prairies dans les systèmes agricoles. La création d'outils de diagnostic utilisables par les organismes de développement auprès des éleveurs permet de mieux connaître le potentiel de leurs prairies. Il est désormais possible, par une entrée multicritère prenant en compte aussi bien les enjeux agricoles que les enjeux environnementaux jusqu'à la qualité des fromages, de mettre en évidence les spécificités des prairies d'un territoire.

Le Saint-Nectaire, une AOP basée sur la ressource herbe

Pour la filière AOP Saint-Nectaire, ces travaux renforcent les choix qui ont été faits dans le cahier des charges puisque l'herbe de la zone AOP est la ressource principale du territoire : les prairies naturelles sont l'« ADN » du fromage Saint-Nectaire (HULIN *et al.*, 2019).

Plus précisément, le cahier des charges Saint-Nectaire impose d'avoir au moins 90% de prairies permanentes dans la surface en herbe de l'exploitation, d'avoir au moins 70% de la ration des vaches laitières qui provient de la zone AOP avec une période de pâturage de 160 jours/an. Il limite également la fertilisation azotée à 130 Unités d'azote par hectare et le niveau de chargement à 1,3 UGB/ha. Ces points régulièrement contrôlés ont permis de mettre en évidence que les conditions de production fixées par l'AOP sont largement atteintes puisqu'en moyenne les prairies permanentes représentent 99% de la surface exploitée et le niveau de chargement est de l'ordre de 1 UGB/ha en moyenne (selon la base

de données des contrôles réalisés). En d'autres termes, à l'échelle de l'AOP, le fromage Saint-Nectaire est produit par un élevage extensif qui valorise quasi exclusivement les prairies naturelles de son territoire.

Ses spécificités, qui sont un gage de qualité des fromages Saint-Nectaire, sont issues du savoir faire paysan et créent un lien au terroir extrêmement fort. Or, bien souvent, les opérateurs de la filière Saint-Nectaire ne sont pas conscients des atouts que représentent leurs prairies puisqu'ils héritent d'un patrimoine agricole culturel, aussi bien matériel (foncier) qu'immatériel (savoir faire).

La filière Saint-Nectaire a donc imaginé des actions permettant de créer une émulation autour des prairies naturelles de l'AOP Saint-Nectaire. Deux lettres d'information s'intitulant : « *Ne pas se faire couper l'herbe sous le pied* » ont été coécrites avec le Pôle fromager AOP Massif central, l'INRA, la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et l'Interprofession du Saint-Nectaire. Celles-ci font état des différents enjeux autour des prairies. Par ailleurs, un concours spécifique « Prairies naturelles de l'AOP Saint-Nectaire » a été créé par l'Interprofession Saint-Nectaire. Ce concours a pour objectif de valoriser les investissements de plusieurs générations sur l'utilisation et le maintien de la ressource herbagère de la zone, d'échanger et comparer les pratiques et techniques agricoles entre producteurs et de communiquer auprès des consommateurs sur les bonnes pratiques agricoles et les bienfaits des prairies naturelles.

Une double approche pour définir les gagnants du concours Prairies naturelles de l'AOP Saint-Nectaire

Le concours « Prairies naturelles de l'AOP Saint-Nectaire » a été imaginé pour récompenser les exploitations présentant le meilleur équilibre entre les services agricoles, environnementaux et pour la qualité des fromages, permis par les prairies. Pour cela, l'utilisation des diagnostics prairiaux (DIAM, Diagnostic Multifonctionnel, FARRUGGIA *et al.*, 2012) et DIALOG (Diagnostic des pratiques fourragères, THEAU *et al.*, 2012) a permis d'avoir une approche globale du système d'exploitation et a permis de sélectionner des indicateurs permettant une comparaison des exploitations entre elles. Cette approche systémique a également pour objectif de mesurer la conciliation des différents enjeux. C'est-à-dire pouvoir allier la cohérence d'un système à l'échelle de son environnement naturel (diversité des prairies, richesse spécifique par exemple) avec sa performance laitière par exemple.

Plus précisément, les indicateurs d'évaluation sont calculés à partir de diagnostics fourragers réalisés en amont. Deux diagnostics sont utilisés afin que le concours soit accessible à tous. Ceux ayant réalisé un DIAM concourent dans la catégorie « Ferme Remarquable » et les autres, pour lesquels un diagnostic simplifié est réalisé (DIALOG), concourent dans la catégorie « Ferme d'Avenir ».

Globalement, ces diagnostics permettent d'évaluer la cohérence du système fourager face aux besoins des animaux, de mieux connaître la diversité de ses prairies permanentes pour mieux les utiliser, d'estimer la contribution des prairies à la qualité des fromages et d'identifier les intérêts environnementaux des prairies.

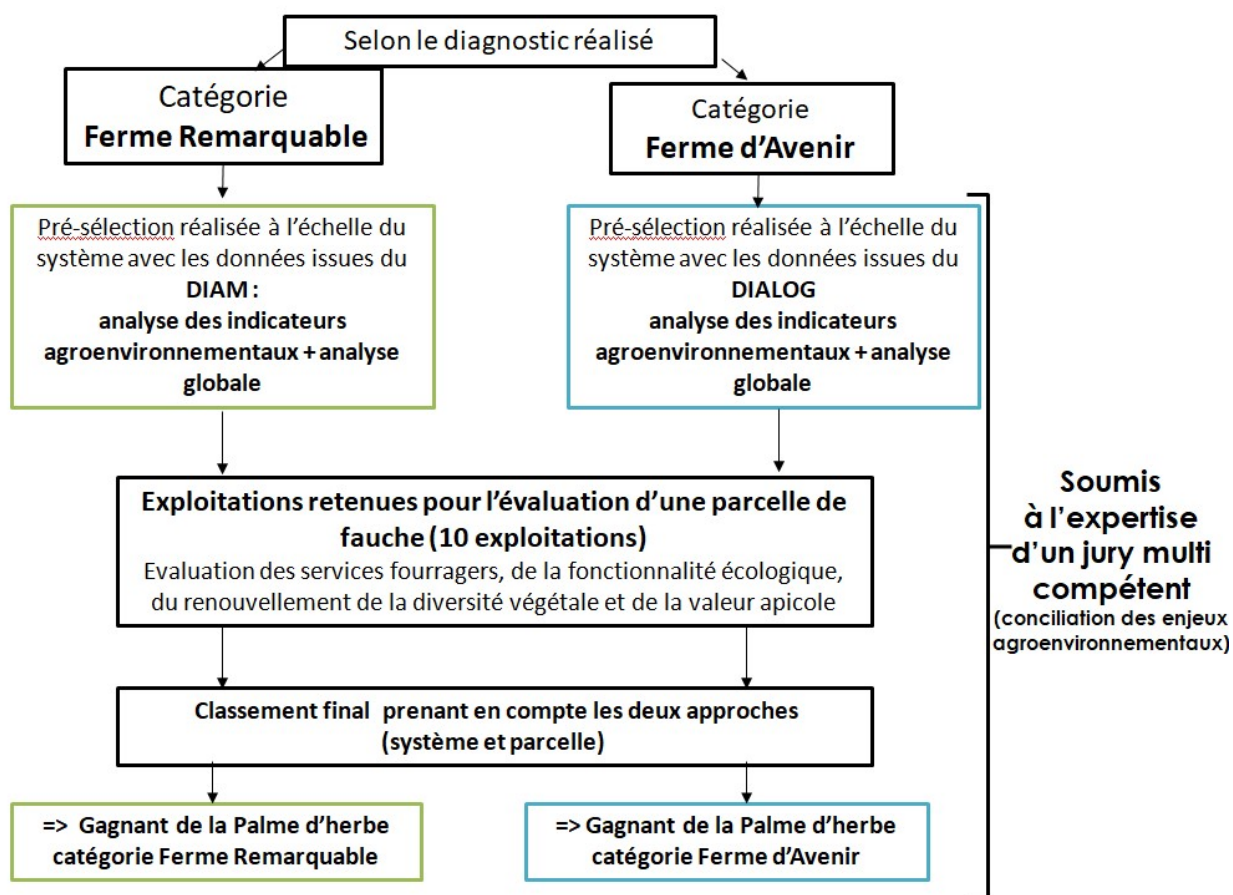
L'ensemble des données collectées est ensuite analysé par un jury d'experts multi-compétent (botaniste, apiculteur, conseiller fourager, ingénieur de recherche et chargé agro-environnement) qui définit un pré-classement. Cette présélection permet de choisir les exploitations qui participent à la seconde étape.

La deuxième étape est l'évaluation d'une parcelle de fauche choisie par chaque producteur. Le jury se déplace sur le site des exploitations présélectionnées et évalue la parcelle à travers trois thématiques principales :

- les services fourragers que la parcelle est en mesure de fournir, en termes de fonctionnalité agricole, productivité, valeur alimentaire, souplesse d'exploitation et saisonnalité de la végétation ;
- la fonctionnalité écologique et le renouvellement de la diversité végétale permettent notamment de mesurer l'intérêt environnemental de la parcelle ;
- la valeur apicole mesure l'intérêt des prairies pour les abeilles domestiques (habitat et alimentation).

Chaque approche (système puis parcelle) permet de réaliser un classement et la moyenne des classements définit les vainqueurs dans chaque catégorie (illustration du fonctionnement du concours Figure 1).

FIGURE 1 – Schéma de fonctionnement du concours prairies naturelles de l’AOP Saint-Nectaire.



Une initiative touchant plusieurs cibles

En 2018, vingt sept exploitations ont participé au premier concours prairies naturelles de l’AOP Saint-Nectaire et dix ont été évaluées à l’échelle de la parcelle. Un séminaire de bilan a également été organisé avec l’ensemble des producteurs participants, en présence du jury. Cette journée a permis d’échanger et de comparer les pratiques et techniques agricoles entre les éleveurs. Des besoins de formation ont été exprimés par les éleveurs (fonctionnement du sol, connaissances des plantes indicatrices pour piloter ses pratiques par exemple). Des axes de communication ont été imaginés pour valoriser les prairies naturelles auprès de l’ensemble des opérateurs de la filière mais aussi à destination du grand public (plusieurs vidéos ont été mises en ligne sur Youtube et seront relayées sur la page Facebook de l’AOP Saint-Nectaire).

Le concours se révèle être un moment d’échanges riches où le mélange des compétences agricoles et environnementales font émerger de nouvelles idées, parfois novatrices. Associer les enjeux agricoles et environnementaux en faveur du développement économique d’un territoire est le meilleur moyen pour créer une synergie forte entre l’ensemble des acteurs.

Remerciements

Tous les éleveurs de l’AOP Saint-Nectaire et les structures partenaires du concours prairies naturelles de l’AOP Saint-Nectaire, ainsi que le jury (G. Dupic de la Chambre d’Agriculture du Puy-de-Dôme, P.M. Le Hénaff du Conservatoire Botanique National du Massif Central, J.N. Galliot de l’INRA, E. Mardiné du Parc Naturel Régional des Volcans d’Auvergne et G. Pagès apiculteur et membre du Syndicat apicole du Puy-de-Dôme, sous la présidence de François Marion, Président du Parc Naturel Régional des Volcans d’Auvergne) sont vivement remerciés pour leur participation et leur contribution.

Références bibliographiques

- FARRUGGIA A., LACOUR C., ZAPATA J., PIQUET M., BAUMONT B., CARRERE P., HULIN S. (2012) : DIAM, un diagnostic innovant déclinant les équilibres, production, environnement et qualité des fromages au sein des systèmes fourragers des zones AOP du Massif central, *Renc. Rech. Ruminants*, 19, 13-16.
- HULIN S., GALLIOT J.N., CARRERE P., LE HENAFF P.M., BONSACQUET E. (2019) : Les prairies naturelles du Massif central : l'expression d'un terroir au service de produits de qualité. Illustration de 10 ans de co-construction de R&D., Journées AFPP, 21 et 22 mars 2019.
- THEAU, J.P., CHABALIER C., PIQUET M., CAYRE P., DELMAS B., VIOLLEAU S., FARRUGGIA A. (2012). Construire des outils en partenariat entre Recherche et Développement. Le Diagnostic des pratiques fourragères en zone fromagère AOP du Massif central. *Fourrages*, 209, 69-78.